

BÂTIMENTS

En France, le secteur du bâtiment représente près de 45% de la consommation finale d'énergie et pèse pour plus de 17% des émissions directes de gaz à effet de serre. Sa décarbonation est complexe et à la croisée de multiples enjeux : climatiques, énergétiques, économiques, thermiques, patrimoniaux, géographiques, etc. Cela implique d'amplifier notre action en jouant sur tous les leviers pour réduire notre consommation d'énergie et pour décarboner l'énergie restante : sobriété, isolation, décarbonation des moyens de chauffage, production d'énergie renouvelable en toiture.

Dans ses travaux de planification, le SGPE prévoit que le bâtiment doit réduire ses émissions de 60% d'ici 2030, insistant sur le fait que l'énergie est au cœur des émissions de GES du secteur, pesant pour plus de 75% de son empreinte carbone (voir ci-contre). La décarbonation du secteur repose donc principalement sur le remplacement de 75% des chaudières fioul et de 20% des chaudières gaz, remplacées par des PAC « tout électrique » ou hybrides, des réseaux de chaleur urbains, de la biomasse (y compris biométhane/biogaz). Cela passe également par une isolation des passoires thermiques, associée à la poursuite des efforts de sobriété.

FOCUS – LES SYSTEMES ENERGETIQUES, 75% DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU BÂTIMENT

Dans ses travaux de planification, le SGPE prévoit que le bâtiment réduise ses émissions de 60% d'ici 2030, insistant sur le fait que l'énergie est au cœur des émissions de gaz à effet de serre du secteur, pesant pour plus de 75% de son empreinte carbone (voir ci-dessous).

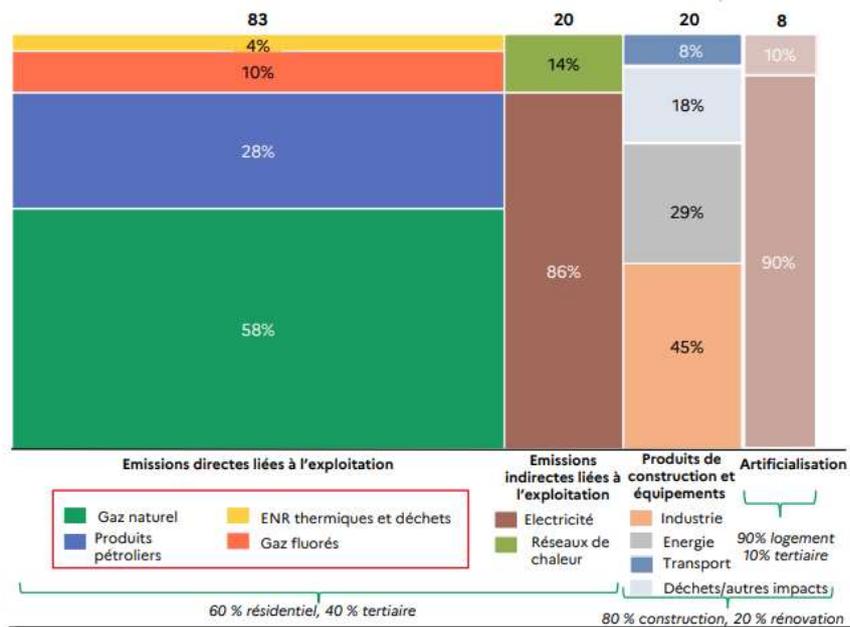


Figure - Origine des émissions de gaz à effet de serre du bâtiment en France

A horizon 2030, la décarbonation du secteur repose donc principalement sur le remplacement de 75% des chaudières fioul et de 20% des chaudières gaz, remplacées par des PAC tout électriques ou hybrides, des réseaux de chaleur urbains, de la biomasse (y compris biométhane). Cela passe notamment dans le résidentiel par une isolation des passoires thermiques, associée à la poursuite des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique.

A sein du secteur, la part du résidentiel est prépondérante : les bâtiments résidentiels représentent 60% des émissions de gaz à effet de serre du bâtiment, contre 40% pour le tertiaire.

Dans le secteur résidentiel, l'entrée en vigueur de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « loi Climat et résilience », interdira dès 2025 de louer les passoires thermiques les moins bien isolées (classées étiquette G), et dès 2028 pour le reste des passoires (classées F).

Dans le secteur du bâtiment tertiaire, le décret éco énergie tertiaire de 2019 vise la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² de 40 % d'ici 2030 et de 60 % d'ici 2050.

Au niveau européen, la refonte de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, publiée le 12 avril 2024, prévoit notamment qu'à partir de 2030, tous les bâtiments soient à zéro émission. Dans les bâtiments neufs et rénovés, le texte prévoit par ailleurs la suppression progressive des systèmes de chauffage et de refroidissement à combustibles fossiles d'ici à 2040. Pour les bâtiments existants sans minimum de surface, la révision de la directive introduit des standards minimaux de performance énergétique et prévoit que les Etats membres déterminent les segments de bâtiments tertiaires à rénover en priorité en fonction de leur système national de classes énergétiques (les 16% les moins performants d'ici 2030 et les 26% d'ici 2033 par rapport à leur consommation énergétique de 2020).

OBJECTIFS ET LIVRABLES

- Pour le bâtiment tertiaire : Généraliser l'adoption de systèmes de pilotage énergétique (décret BACS) tout en développant l'industrie correspondante ;
- Pour les bâtiments publics : Soutenir la décarbonation des systèmes énergétiques, en travaillant le tiers financement et le partage de retours d'expérience ;
- Pour les particuliers : Etudier l'élargissement du système de leasing de la voiture électrique à l'installation des solutions européennes de fourniture d'énergie ou de chauffage.

BILAN CONTRAT 2021 – 2024

- S'assurer que les dotations de France Relance aboutissent à des économies d'énergie réelles et mesurables dans les bâtiments publics ;
- Promouvoir et mettre en place des innovations contractuelles comme les CPE ;
- Editer une liste des gestes efficaces et définir les compétences associées ;
- Favoriser le développement des CPE sur le parc tertiaire et collectif ;
- Mettre en place un « Accompagnateur Renov' »

CONTRIBUTEURS AUX TRAVAUX

Pilote(s) : **Mélissa LEROY (Dalkia)**, Benjamin HAAS (Engie), Guillaume CAYEUX (Schneider Electric), Nadège CHATAGNON (EDF)

Participant(s) : Atlantic, Artelia, CapIngélec, Celsius Energy, Dalkia, EDF, Energiency, Engie, Engie Solutions, ETT, EDF, GRDF, NewHeat, Lemasson, Schneider Electric, Sirius Solar, GT géothermie, GT systèmes de pilotage, GT solaire thermique, GT pompes à chaleur, DIE, DAE, ADEME, CEA, opérateurs de l'Etat, collectivités locales, AFPAC, ATEE, CSTB, FEDENE, FFB, France Géoénergie, propriétaires et gestionnaires de bâtiments, CSF IPC, CSF électronique